



I – Introduction

1°) Présidence et représentants du personnel

a) Présidence

Ce CTL est présidé par le Directeur Interrégional (DI) de Bretagne et des Pays de la Loire M. BOUCARD Christian, assisté des directeurs régionaux :
Mme BURONFOSSE-BJAI Pascale (Bretagne),
M. RIDEAU Pierre (Pays de la Loire),
M. FAYOLET François (GDC)

b) Autres représentants de l'Administration

Messieurs Ricard, chef du Bop GRH, et Rouaix conseiller ressources humaines
Madame Godiveau chef du pôle logistique et informatique
Madame FLAGEUL, rédactrice à la CGC
sont également présents.

c) Représentants du personnel

Les organisations syndicales (OS) élues en Comité Technique Local sont représentées (SNAD-CGT, CFDT/CFTC, USD/FO, UNSA, **SOLIDAIRES DOUANES**).

Vos représentants Solidaires Douanes : Jean Jacques LE COZ, Erwan CREACH, Lorena MARTINEZ et Frédéric MARLEC
Accompagnés de Eric BIENFAIT, Sylvain ANCELET et Camille LEPLARD.

2°) Point de situation



Ce CTL est le premier comité technique de la Direction Interrégionale de Bretagne et des Pays de la Loire suite aux élections fin 2018.

3°) Documents préparatoires à ce CTL

La réunion de ce jour portait sur :

- 1) l'installation du comité technique local de la direction interrégionale de Bretagne, Pays de la Loire et approbation de son règlement intérieur (vote)
- 2) Le plafond autorisé d'emplois et effectifs de référence 2019 de la direction interrégionale de Bretagne-Pays de la Loire (vote)
- 3) La création du service régional des tabacs de la direction régionale de Bretagne (vote)
- 4) Un point d'information sur le Brexit
- 5) Questions diverses

II – Réunion

1°) Notre déclaration préalable

Nous avons fait une déclaration commune avec la CGT, seule organisation ayant une position commune avec Solidaires Douanes :

Monsieur le Président,

Vous réunissez aujourd'hui le premier CTL de l'année, un CTL ô combien important puisque nous devons nous prononcer sur les effectifs de la Direction Interrégionale de Bretagne Pays de la Loire. La répartition de ces effectifs aura des incidences à court terme avec l'arrivée programmée du Brexit. Malheureusement, à la lecture des documents, le constat est amer.

Alors que nous nous attendions à une augmentation conséquente des effectifs pour faire face à un BREXIT annoncé « dur », seuls quelques sites sont abondés, qui plus est en trop faible proportion pour pouvoir assumer pleinement les missions.

À notre sens, tous les services seront concernés, et réduire l'impact du Brexit à seulement quatre d'entre eux relève de l'utopie.

Par ailleurs, beaucoup de questions persistent, notamment au sujet des aménagements immobiliers et de l'arrivée de nouveaux matériels.

Mais rassurons-nous, car si la DG est en capacité d'équiper l'ensemble des agents de la surveillance en smartphones, elle doit sans doute pouvoir y ajouter les véhicules et postes informatiques nécessaires !

Pas besoin d'être devin pour comprendre que les premiers jours du Brexit seront compliqués pour nos collègues. Encore une fois, notre administration ne se donne pas les moyens de ses ambitions, et il existe une énorme différence entre les déclarations ministérielles sur notre capacité à être opérationnels le jour J et la réalité du terrain.

Le SNAD-CGT et Solidaires Douanes réaffirment également leur attachement à la séparation des missions entre la branche surveillance et la branche opération commerciale. On ne peut pas demander aux agents de la branche opération commerciale d'assumer les missions de la surveillance. Nous vous rappelons qu'il existe une aptitude spécifique liée notamment au régime de travail, et chaque branche dispose d'une charge de travail suffisamment importante sans avoir à palier le manque d'effectif.

Le risque de confusion est grand ; ce n'est donc pas aux agents de combler le sous-calibrage des services.

En résumé, si nous accueillons favorablement l'augmentation « nette » des effectifs, il nous semble donc légitime d'émettre des réserves sur l'insuffisance relative de ce PAE.

Enfin, la centralisation des tabacs sur un Pôle Régional à Rennes reste à notre avis une erreur.

Le SNAD-CGT et Solidaires Douanes restent opposés à toute concentration de service ayant pour principale conséquence de fragiliser ce dernier en cas de perte de la mission, le DAFN et la RI devront certainement en faire les frais prochainement.

Les élus SNAD-CGT et Solidaires Douanes

Seule la CFDT fera une autre déclaration préalable

2°) Réponses du DI

Le DI précise immédiatement en réponse aux délibérations que les principaux sujets à l'ordre du jour de notre CT ont été débattus en CTR récemment. Il précise également que l'issue des négociations avec la Grande Bretagne reste à ce jour encore incertaine (le 29 mars arrivant à grands pas !).

L'administration des douanes reste la première à avoir anticipé les conséquences de cette situation en obtenant un certain nombre d'emplois. Le DI insiste sur le fait que l'on ne pourra pas reprocher à la douane de ne pas avoir anticipé sur un Brexit fort, le « no deal » !

En effet notre administration a eu un abondement de 700 emplois qui seront répartis sur trois ans. Ces effectifs supplémentaires entraîneront forcément un décalage entre le plan annuel d'emploi 2019 et les perspectives pluriannuelles d'abondement des effectifs.

Le Directeur réaffirme sa position et que la régionalisation des tabacs permettra de pérenniser les emplois sur site. De même, d'après lui, la fragilisation des services spécialisés liés aux taxes n'a aucun fondement, car à ce jour, il n'y a toujours pas d'annonce ministérielle. Il faut se satisfaire de la situation qui reste favorable pour la Douane par rapport à la DGFiP.

Des crédits spécifiques pour faire face au Brexit ont été alloués à chaque direction. Cela représente une augmentation de 2,8 % de nos crédits sur l'interrégion.

Bien malin sera celui qui pourra prédire ce qui se passera le 29 mars 2019, la sortie sèche est une hypothèse sérieuse et qui est bien prise en compte dans nos débats mais n'est pas suivi d'effet dans la réalité.

3) Installation du comité technique local de la direction interrégionale de Bretagne, Pays de la Loire et approbation de son règlement intérieur

Solidaires Douanes et la CGT sont les seuls syndicats à faire remarquer que le règlement intérieur n'est pas conforme aux dispositions des accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, et que le CTR a également soulevé ce point en rappelant que le règlement intérieur doit être rédigé sur la base du modèle-type du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) de 2012. Désormais les abstentions et NPPV sont prises en compte en tant que telles, alors qu'auparavant elles étaient considérées comme des votes favorables.

La CGT et Solidaires Douanes demande aussi la suppression du mot « unanime » de l'article 18 du règlement intérieur, en effet cette mention empêche la possibilité de réexamen d'un point soumis à vote en CT en cas de vote défavorable majoritaire. Proposition respectant plus légitimement l'expression démocratique des représentants du personnel.

Le Directeur interrégional adopte notre première demande et rejette la seconde au motif que la première est conforme au droit et que la seconde serait contraire au droit.

Les autres organisations syndicales ne se sont pas exprimées sur le sujet...



L'approbation du règlement intérieur est soumise au vote :

Contre : Solidaires 2 voix et CGT 2 voix

Pour : CFDT 2 voix, FO 1 voix, UNSA 1 voix

Commentaires : Pour solidaires nous avons une certaine incompréhension concernant la position des organisations syndicales ayant exprimé un vote « pour » sur l'approbation du règlement intérieur, ceci en totale opposition avec la position de leurs représentants nationaux. Peut-être un manque de communication ? Il serait opportun que ces organisations expliquent la raison de ce vote et de cette divergence de position par rapport à leurs instances nationales

4) On ne fait plus de saupoudrage mais du dépoudrage...

Présentation du plafond autorisé d'emplois et effectifs de référence 2019 de la direction interrégionale de Bretagne - Pays de la Loire

Après une présentation de la répartition des effectifs de référence sur la DI, le directeur se félicite de l'augmentation du plafond autorisé d'emploi de 21 emplois (soit au total 718 ETPT pour la DI). Cette augmentation est la résultante de l'abondement des emplois Brexit (+30 emplois) auquel a été appliquée la poursuite des réformes conjoncturelles : concentration comptable, suppression des taxes à faible rendement,... soit - 9 emplois.

Le PAE a également subi une diminution de la moitié des effectifs aéro-maritime en prévision du transfert de la DRGC de Nantes vers la direction nationale des gardes côtes des douanes. En clair, jusqu'au 30 juin, on a 191 ETPT garde côtes, et au 1er juillet, on passe à 0.

Il faut voir l'augmentation des 21 emplois comme un solde net qui masque les détails, il est nécessaire de rendre des emplois surtout en OPCO à cause notamment de la concentration comptable, et des économies qui sont demandées aux administrations. Au final, on neutralise la baisse des emplois.

Si on regarde de plus près cette diminution, on constate qu'il s'agit de 3 suppressions, une qui est théorique c'est l'emploi OCPT SURV qui était à l'interrégion de Nantes, un emploi Berkani à St-Nazaire et un emploi au SRE de Rennes. Nous avons également une augmentation sur les résidences les plus impactées par le Brexit (BSI Roscoff, BSI St-Malo, BSI Nantes et le CE4). Ces choix ne veulent pas dire qu'il n'y aura pas d'autres renforts sur les autres services. Ces renforts seront certainement déployés dans un second temps en 2020, tout dépendra des perspectives politiques.

Nos commentaires :

Il y a une grande opacité sur les critères de choix qui ont été retenus pour le choix des abondements dans les services OP/CO, le CE4 étant le seul service impacté par l'abondement des effectifs. Le DI mentionne que si nous avions fait une extrapolation des seuils dans l'analyse, on aurait dû retirer des emplois sur les bureaux qui perdent du trafic et faire un transfert d'emploi vers les bureaux qui auraient une augmentation du trafic.

Nous ne pouvons que souligner que les emplois Brexit sont un prétexte pour l'abondement des effectifs du CE4 qui, comme cela avait été précisé lors des précédents CTL aurait de toute façon obtenu un abondement au fur et à mesure de la montée en charge de ce bureau. On ne peut que se réjouir de l'augmentation des effectifs qui sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service, mais on déplore que ces emplois soient prélevés sur les recrutements supplémentaires qui auraient mérité d'être déployés sur d'autres services également concernés par le Brexit.

Il faut également ajouter qu'une fois de plus l'administration annonce une augmentation des effectifs qui au final est en dessous des besoins réels, mais correspond à une enveloppe budgétaire contrainte. **Nous sommes maintenant habitués au fameux tour de passe-passe : 700 emplois supplémentaires en brut donnent 500 emplois en net.**

Un discours rassurant est tenu en centrale affirmant que les emplois décidés en CTR doivent se retrouver réellement dans les PAE locaux et ne sont pas négociables mais en réalité les DI sont obligées de présenter un PAE contraint par la poursuite des réformes conjoncturelles.

L'approbation du PAE et des effectifs de référence sont soumis au vote :

Contre : Solidaires 2 voix, CFDT 2 voix , CGT 2 voix

Abstention : UNSA 1 voix, FO 1 voix



Commentaires : *Pour solidaires nous avons encore une certaine incompréhension concernant la position des organisations syndicales ayant exprimé une abstention, en contradiction avec leurs représentants nationaux, qui ont unanimement votés contre le PAE au CTR du 25 janvier 2019.*

5) Création du service régional des tabacs de la direction régionale de Bretagne

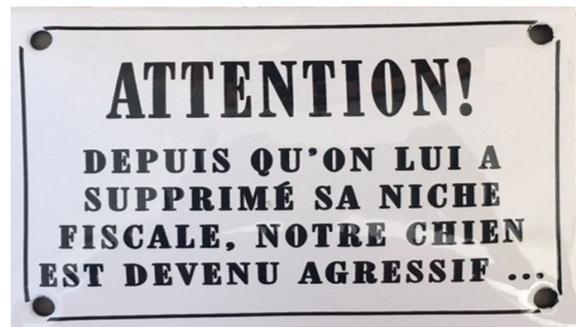
Il s'agit de la représentation de ce point à l'ordre du jour du CT, il avait été auparavant retiré du précédent CT, l'avis du CHSCT n'ayant pas été rendu.

Pour le DI, en appliquant le principe des centralisations cela permet de consolider les emplois, en répondant aux orientations fixées par l'administration on se met ainsi à l'abri des réductions d'emplois. Aussi plus on est conforme au schéma général moins on est en difficulté en terme d'emploi.

La problématique des archives a été évoquée, archives vivantes et mortes, les dossiers pour les départements 22 et 56 sont classés dans les bureaux à Rennes. Toutes les archives pourront être conservées dans le bureau et dans une niche attenante dans le couloir (une nouvelle « niche fiscale » vient d'être créée à Rennes...)

Nos commentaires :

Solidaires douanes a exprimé comme les autres syndicats son désaccord avec les centralisations et les concentrations qui au final fragilisent les services en cas de suppression de la mission. Le bureau de Lorient qui gère le DAFN risque de pâtir de cette concentration si les instances politiques décident la suppression de ce droit ou son transfert vers un autre ministère ou une autre administration.

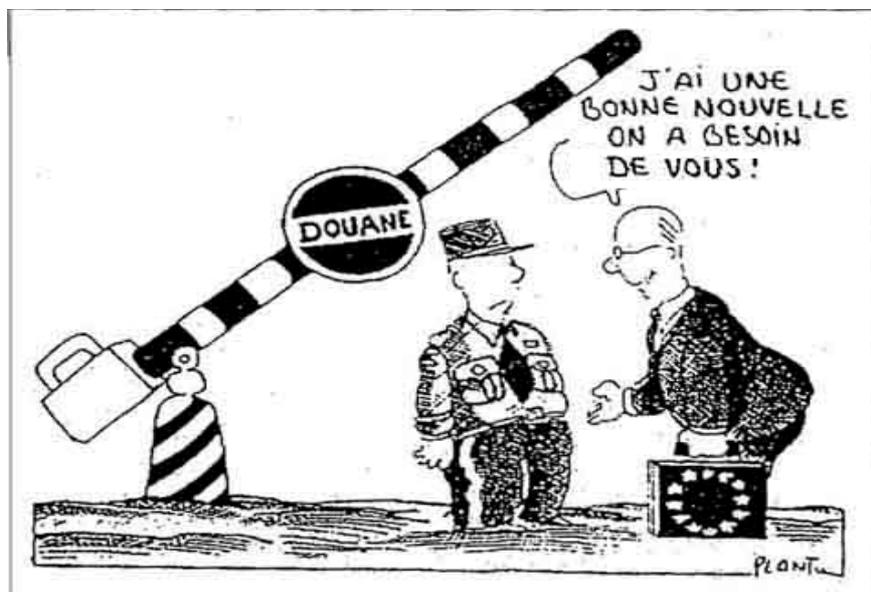


L'approbation de la création du service régional des tabacs est soumise au vote :

Vote **unanime** contre des organisations syndicales

Commentaires : Enfin une unanimité sur le dernier vote de la séance
Nous désespérons !!!!!

6) Point d'information sur le Brexit



Le DI nous déclare que nous sommes sur une situation sans précédent, sur le retour d'une frontière avec un partenaire commercial, d'où la difficulté de cette situation. On peut affirmer que nous avons à la fois des certitudes et des incertitudes.

Des certitudes :

- L'anticipation des effectifs même si les organisations syndicales sont en désaccord sur la répartition et le volume des effectifs,
- Le dispositif de formation qui est mis en place, avec les malles pédagogiques, pour les agents de la surveillance principalement (détaxe, taxation, etc.),
- Les possibilités de logement sur Nantes sont problématiques et tendues, il ne reste que très peu de logement, des arbitrages seront nécessaires. La situation sur Saint-Malo est bien meilleure en termes de disponibilité,
- La priorité sur les missions sera le contrôle des PPF, on ne pourra pas tout faire (lutte contre la fraude, taxation, etc.),
- Il s'agit d'un rétablissement des formalités mais pas des contrôles.

Des incertitudes :

- L'état des négociations sur le Brexit qui est pour l'instant problématique, aucune instruction tant que les négociations ne seront pas finalisées,
- Le dédouanement anticipé devrait être la solution mais rien n'est cadré pour l'instant, les instructions seront certainement tardive, ce qui va compliquer l'organisation,
- Le compostage des passeports pour contrôler la durée du séjour : rien n'est déterminé à ce jour, le compostage devant être la norme, la vérification de la durée des séjours antérieurs est une contrainte très chronophage des contrôles transfrontières,
- Les horaires de la Brittany Ferries à Roscoff ne seront pas tenables malgré les alertes de la direction des douanes (la sirène d'alarme a été actionnée et nous ne pouvons malheureusement pas influencer sur la politique commerciale d'une entreprise). La compagnie maritime devra assumer si la situation devient critique lors des contrôles à l'embarquement et au débarquement.

7) Précision sur les véhicules

Nous aurons 4 véhicules supplémentaires au niveau de la DI sur la dotation globale BREXIT, avec une livraison programmée semaine 12-13:

- 1 VL pour Roscoff
- 1 VL pour Saint Malo
- 1 VL pour le CE4
- 1 VL (fourgon) pour la BSI Nantes

et 1 VL supplémentaire pour Rennes hors contexte du BREXIT



8) Autre point : le DAFN

Le Di nous déclare :

Nous ne connaissons pas pour l'instant les choix stratégiques et politiques, nous restons sur de la spéculation, c'est de toute façon un sujet important qui sera traité très prochainement et aura vocation à être réformé en 2020.



Commentaires :

Nous ne sommes pas dupes concernant les orientations qui pourront être prises au regard de la politique actuelle, on peut même envisager une suppression sèche de la matière du jour au lendemain à l'instar de l'écotaxe. Nous sommes persuadé que les conséquences de cette suppression sont déjà analysées et que le maintien du bureau de Lorient et des emplois ne dépendra que de la volonté de l'administration de vouloir maintenir ce service en lui confiant une ou des nouvelles missions.

9) Autre point : Les Sables d'Olonne

Le Di nous informe :

La fermeture est actuellement bloquée en raison d'un désaccord au niveau du CHSCT, d'où sa non présentation en CT, et de fait le délai des 2 ans n'a toujours pas commencé.

Le point d'achoppement est que les élus du CHSCT ont demandé l'intervention de l'inspection du travail, d'où un coté imprévisible du calendrier.

Le DR des pays de Loire informe que des opportunités de reclassement existent à la DGFIP actuellement mais à trop tarder, le créneau peut se refermer.

Commentaires :

Nous avons rappelé qu'on ne devait pas avoir de précipitation dans les fermetures des services, les conditions d'indemnisation devant évoluer favorablement pour les agents. En effet le projet de réforme de la fonction publique prévoit que si aucun autre poste n'est disponible dans la ville, la prime de restructuration de service sera doublée, de 15.000 à 30.000 euros, afin d'encourager la mobilité.



Nous avons rappelé que si des opportunités existent, la mise à disposition peut être effectuée afin de garantir l'emploi en local, sans attendre l'annonce de la fermeture du bureau

III – Nous rejoindre

✂-----✂

Bulletin d'adhésion

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES.

Nom : Prénom :
Né le : à :
Résidence : Service :
Grade : Fonction :
Adresse perso :
Tél (travail) : Tél (perso) :
Courriel perso :
À le Signature

✂-----✂

Cotisations annuelles 2019 (déductible à 66% des impôts)

Cat.	Grade	En €	Cat.	Grade	En €
C	Berkani	21	B	stagiaire	43,5
	stagiaire	31		C2	87
	AC2	46		C1	98
	AC1	58		CP	101
	ACP2	64	A	stagiaire	64.5
ACP1	70	≤ 7 ^{ème} éch.		129	

Pour adhérer : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :
- transmettre à une ou un militant,
- poster le tout à l'adresse suivante : **SOLIDAIRES Douanes – boîte 56 – 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 55 25 28 85
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : solidaires-douanes@solidaires-douanes.org